



# **OUVERTURE de la CHASSE des OISEAUX de PASSAGE et du GIBIER d'EAU pour le DEPARTEMENT de la HAUTE-VIENNE**

**Sauf modification de dernière minute, les dates d'ouverture pour le  
Département de la HAUTE-VIENNE, seraient les suivantes :**

# OUVERTURES OISEAUX DE PASSAGE

ESPECES	DATES EN VIGUEUR
<b>Phasianidés</b>	
Caille des blés	Dernier samedi d'août (29 août 2020)
<b>Columbidés</b>	
Pigeon biset	Ouverture générale
Pigeon colombin	Ouverture générale
Pigeon ramier	Ouverture générale
Tourterelle des bois	Dernier samedi d'août (29 août 2020) <sup>1</sup>
Tourterelle turque	Ouverture générale
<b>Limicoles</b>	
Bécasse des bois	Ouverture générale
<b>Alaudidés</b>	
Alouette des champs	Ouverture générale
<b>Turdidés</b>	
Grive draine	Ouverture générale
Grive litorne	Ouverture générale
Grive mauvis	Ouverture générale
Grive musicienne	Ouverture générale
Merle noir	Ouverture générale

<sup>1</sup> Avant l'ouverture générale, la chasse de la tourterelle des bois ne peut être pratiquée qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme et qu'à plus de trois cents mètres de tout bâtiment.

## OUVERTURES GIBIER D'EAU

<b>ESPECES</b>	<b>OUVERTURE ANTICIPEE</b> Territoires de l'art. L424-6 du Code de l'Environnement (marais non asséchés, fleuves, rivières, étangs, etc)	<b>CAS GENERAL</b> Reste du Territoire
<b>OIES</b>		
Oie cendrée	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Oie des moissons	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Oie rieuse	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Bernache du Canada	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
<b>CANARDS DE SURFACE</b>		
Canard chipeau	15 septembre à 7 heures	15 septembre à 7 heures
Canard colvert	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Canard pilet	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Canard siffleur	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Canard souchet	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Sarcelle d'été	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Sarcelle d'hiver	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
<b>CANARDS PLONGEURS</b>		
Eider à duvet	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Fuligule milouin	15 septembre à 7 heures	15 septembre à 7 heures
Fuligule milouinan	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Fuligule morillon	15 septembre à 7 heures	15 septembre à 7 heures
Garrot à œil d'or	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Harelde de miquelon	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Macreuse noire	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Macreuse brune	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Nette rousse	15 septembre à 7 heures	15 septembre à 7 heures

ESPECES	OUVERTURE ANTICIPEE Territoires de l'art. L424-6 du Code de l'Environnement (marais non asséchés, fleuves, rivières, étangs, etc)	CAS GENERAL Reste du Territoire
<b>RALLIDES</b>		
Foulque macroule	15 septembre à 7 heures	15 septembre à 7 heures
Poule d'eau	15 septembre à 7 heures	15 septembre à 7 heures
Râle d'eau	15 septembre à 7 heures	15 septembre à 7 heures
<b>LIMICOLES</b>		
<b>Barge à queue noire</b>	<b>MORATOIRE (2)</b>	<b>MORATOIRE (2)</b>
Barge rousse	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Bécasseau maubèche	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Bécassine des marais	1 <sup>er</sup> samedi d'août à 6h00 (1 <sup>er</sup> août 2020) <b>(3)</b>	Ouverture générale
Bécassine sourde	1 <sup>er</sup> samedi d'août à 6h00 (1 <sup>er</sup> août 2020) <b>(3)</b>	Ouverture générale
Chevalier aboyeur	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Chevalier arlequin	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Chevalier combattant	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Chevalier gambette	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
<b>Courlis cendré</b>	<b>MORATOIRE (2)</b>	<b>MORATOIRE (2)</b>
Courlis corlieu	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Huîtrier pie	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Pluvier doré	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Pluvier argenté	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août)	Ouverture générale
Vanneau huppé	Ouverture générale	Ouverture générale

Pour le DPM (façade Atlantique) et autres territoires, et les autres départements, se renseigner auprès de la Fédération des Chasseurs du département concerné.

**(2) Chasse suspendue jusqu'au 30 Juillet 2020. Après cette date, à ce jour nous ne possédons aucune information à propos de la prolongation ou la fin de ce moratoire. En conséquence, prière de se renseigner dès le 31 Juillet, pour en savoir un peu plus.**

**(3) Jusqu'au premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures (21 août), sur les seules prairies humides et les zones de marais non asséchées spécifiquement aménagées pour la chasse de ces deux espèces, par la réalisation de platières et la mise en eau, entre 10 heures et 17 heures (Arrêté du 13 août 2008 modifiant l'arrêté du 24 Mars 2006).**